

10075/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juin 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre et de cinq suppléants du
Comité des régions, proposés par le Royaume de Suède

E 17842



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 juin 2023
(OR. en)

10075/23

CDR 89

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume de Suède
--------	--

DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre
et de cinq suppléants
du Comité des régions,
proposés par le Royaume de Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions¹,

vu les propositions du gouvernement suédois,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157¹ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Karin WANNGÅRD.
- (4) Quatre sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M^{me} Linda ALLANSSON WESTER, de M^{me} Suzanne FRANK, de M^{me} Sara HEELGE VIKMÅNG et de M^{me} Charlotte NORDSTRÖM.
- (5) Un siège de suppléant deviendra vacant à la suite de la nomination de M^{me} Åsa ÅGREN WIKSTRÖM en tant que membre du Comité des régions.
- (6) Le gouvernement suédois a proposé M^{me} Åsa ÅGREN WIKSTRÖM, représentante d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Västerbotten* (membre du conseil régional, région de Västerbotten), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

¹ Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

- (7) Le gouvernement suédois a proposé les représentants suivants de collectivités régionales ou locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M. William ELOFSSON, *Ledamot i kommunfullmäktige, Gävle kommun* (membre du conseil municipal, commune de Gävle), M. Anders JOSEFSSON, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Norrbotten* (membre du conseil régional, région de Norrbotten), M^{me} Elisabet LANN, *Ledamot i kommunfullmäktige, Göteborgs kommun* (membre du conseil municipal, commune de Göteborg), M. Michael ROSENBERG, *Ledamot i kommunfullmäktige, Helsingborgs kommun* (membre du conseil municipal, commune de Helsingborg) et M^{me} Anna-Karin SKATT, *Ledamot i regionfullmäktige, Västra Götalandsregionen* (membre du conseil régional, région de Västra Götaland),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les représentants suivants de collectivités régionales ou locales qui sont titulaires d'un mandat électoral, sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

a) en tant que membre:

- M^{me} Åsa ÅGREN WIKSTRÖM, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Västerbotten* (membre du conseil régional, région de Västerbotten);

et

b) en tant que suppléants:

- M. William ELOFSSON, *Ledamot i kommunfullmäktige, Gävle kommun* (membre du conseil municipal, commune de Gävle),
- M. Anders JOSEFSSON, *Ledamot i regionfullmäktige, Region Norrbotten* (membre du conseil régional, région de Norrbotten),
- M^{me} Elisabet LANN, *Ledamot i kommunfullmäktige, Göteborgs kommun* (membre du conseil municipal, commune de Göteborg),
- M. Michael ROSENBERG, *Ledamot i kommunfullmäktige, Helsingborgs kommun* (membre du conseil municipal, commune de Helsingborg),
- M^{me} Anna-Karin SKATT, *Ledamot i regionfullmäktige, Västra Götalandsregionen* (membre du conseil régional, région de Västra Götaland).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
